

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

— Londres, le 26 novembre. — Il a été tenu samedi matin, après-midi, au Foreign Office un conseil de cabinet qui a duré trois heures.

— Hier matin, un dogre hollandais de 114 tonneaux, nommé de *jonge Johannes George*, patron de son nom, se rendant de Villeneuve à Vlaardingén, chargé des fruits secs et bois de liège, a été arrêté par le *Stag* et conduit à Southampton, pour y rester sous embargo. Il n'y avait de provision à bord pour un jour. Son équipage se composait de 10 hommes et 1 mousse.

— Le 25 septembre, un mouvement révolutionnaire a éclaté à Mexico, en faveur de Santa-Anna, mais il a été réprimé : plusieurs personnes ont été tuées et blessées.

— Un combat a été livré le 18 septembre entre Bustamante et Montezuma. Montezuma a été mis en déroute. On évalue à 1500 hommes les pertes qu'il a souffertes. Bustamante a perdu un égal nombre d'hommes.

FRANCE.

— Paris, le 27 novembre. — M. de Broglie a eu hier un entretien avec le ministre des affaires étrangères, une nouvelle conférence avec M. de Werther, lord Granville et le comte d'Appony. On assure que ces diplomates ont de nouveau donné des assurances des intentions pacifiques de leurs cabinets respectifs.

— Dans la matinée d'aujourd'hui, M. de Werther, ministre de Prusse, a expédié successivement deux estafettes pour Bruxelles et la Hollande.

— On parle du prochain départ pour Bruxelles de M. de Flahaut, chargé, dit-on, d'une mission importante et spéciale auprès de la diète de Francfort.

— Lord Grandville et M. Le Hon ont eu avec le ministre des affaires étrangères une longue conférence aujourd'hui à l'hôtel de la rue des Capucines.

— M. le maréchal Molitor doit, dit-on, partir pour prendre le commandement de l'armée de l'Est. On croit que la discussion sur l'adresse sera terminée à la chambre des pairs. Le maréchal Molitor a eu plusieurs conférences depuis quelques jours avec le maréchal Soult, qui lui a sans doute fait connaître toutes ses instructions pour le cas d'une intervention de la Prusse. Il faut pourtant que M. le maréchal ne croie pas les hostilités de la Prusse imminentes puisqu'il retient encore le maréchal qui commande l'armée d'observation.

— La place de Metz vient de recevoir l'ordre de préparer à recevoir quatre régiments, qui feront partie du corps d'observation de la Moselle.

— On lit dans le *Temps* :

« Si l'union qui est la nécessité du temps présent n'est établie dans les chambres et dans le pays, nous n'avons rien à redouter de la politique européenne. Les incertitudes de la Belgique se fixeront ; l'incertitude terminera la réforme de son gouvernement ; l'Allemagne aura le courage de la résistance, ayant l'exemple des résultats sortis de la révolution française, et nous offrirons un point d'appui dans les débats constitutionnels de l'Espagne. Notre force sera dans cette propagande pacifique ; nos principes seront contagieux s'ils font le salut et la prospérité de la France. »

— M. Guizot se trouve affecté en ce moment d'une maladie grave et qui doit pour long-temps le tenir éloigné de la tribune.

— M. Villemain, rapporteur de la commission de l'adresse de la chambre des pairs, a donné lecture du projet d'adresse à la séance d'aujourd'hui. Il y est d'abord question de l'attentat commis sur la personne du roi, ce qui soit n'est qu'une paraphrase du discours de la couronne. MM. les pairs se retirent dans leurs bureaux pour prendre connaissance de l'adresse, dont la discussion aura lieu demain.

— Voici le projet d'adresse, soumis aujourd'hui à la chambre des députés, par la commission :

« Sire ! la chambre des députés éprouve le besoin de vous exprimer de nouveau les sentiments de douleur et d'indignation que lui a inspirés, comme à toute la France, l'attentat dirigé contre la personne du roi, à l'instant même où il se rendait au milieu des élus de la nation. Nous nous resserrons plus que jamais autour de votre trône constitutionnel pour lequel vous ne réclamez pas en vain notre appui. Nous vous ferons un rempart contre les dernières tentatives des factions que vous avez vaincues. »

« La France est fatiguée de leurs complots, elle a horreur du despotisme et de l'anarchie ; elle veut et c'est notre devoir à tous, ses organes légitimes, proclamer la charte de 1830 et sa dynastie qu'elle a fondée. »

« Elle veut sans arrière pensée une monarchie forte pour qu'elle soit tutélaire, appuyée sur des institutions constitutionnelles en harmonie avec les vrais principes de la révolution de juillet qui s'éloignent à la fois des traditions d'une république et des souvenirs d'une restauration qu'elle repousse. »

« Nous gémissons sur le sang versé dans ces journées, la monarchie constitutionnelle a reconnu ses vrais amis ; la France, sire, vous a vus avec attendrissement, mais avec orgueil, vous jeter au milieu de ce triste combat, et y porter cette intrépidité calme qui fait tomber les armes des mains de la révolte et qui assure le triomphe de la loi. »

« Si quelque chose pouvait ajouter à l'indignation qu'ont soulevée ces tentatives criminelles, c'est qu'à l'instant où elles éclataient à Paris, la dynastie déchue avait ranimé dans l'Ouest le feu de la discorde civile, les yeux fixés sur le siège du gouvernement, ses partisans semblaient épier la sédition et l'anarchie pour en faire l'auxiliaire de leurs sinistres complots. »

« Nous avons déploré des crimes odieux qui ont trop long-temps désolé ces populations. Tandis que la France libre, constitutionnelle s'apprêtait à les doter de tous les avantages de l'instruction publique, de tous les bienfaits de la civilisation, des hommes trop accoutumés à en faire des instruments aveugles de leur ambition, leur commandaient, au nom d'une religion de paix et de concorde, le brigandage et l'assassinat. Tentatives insensées, crimes impuissans en présence surtout d'un événement récent et décisif qui doit détruire les dernières illusions du parti. »

« A des attaques violentes et simultanées contre l'ordre établi, votre gouvernement, Sire, a cru devoir opposer toute l'énergie répressive des lois existantes ; mais les difficultés récentes qu'a fait naître leur application, les conflits auxquelles elle a donné lieu font sentir la nécessité d'une législation précise et plus complète, qui concilie ce qui est dû au respect de tous les droits avec le maintien de la paix publique et de la sûreté de l'état. »

« En persévérant avec fermeté dans les voies de la modération et de la justice, les dépositaires du pouvoir inspireront toujours la confiance. Appuyés sur les lois, ils commanderont à tous le respect pour elles, les factieux isolés du milieu d'une na-

tion qui se prononce si hautement pour l'ordre, seront condamnés à l'impuissance de nuire, se rallieront à l'ordre constitutionnel, et votre gouvernement fort de la concorde publique, prouvera qu'il n'a pas seulement vaincu, mais qu'il a su profiter de la victoire. »

« Au dehors la France désire la paix ; sa loyauté repousse d'injustes défiances ; elle n'est point agressive, mais elle ne permettra pas qu'on l'attaque dans sa dignité et qu'on la trouble dans la jouissance de ses droits. Plus elle a fait preuve de modération plus elle s'imposera de sacrifices, pour le maintien de son honneur, l'indépendance de son territoire et la défense de sa liberté. »

« Nous espérons que l'alliance qui vient de se resserrer entre la France et la Grande-Bretagne sera pour les deux nations une source de bien-être et de force, et pour l'Europe une nouvelle garantie de paix. »

« La séparation de la Belgique et de la Hollande, reconnue par toutes les grandes puissances, a fait naître des difficultés compliquées dont la lente et pénible solution a prolongé peut-être au-delà des bornes l'état d'inquiétude et de malaise qui fatigue l'Europe et charge les peuples d'un fardeau de plus en plus accablant. La patience était dès longtemps épuisée ; le moment était venu de pourvoir à l'exécution des traités ; nos flottes et celles de l'Angleterre sont aux rives de l'Escaut ; notre armée campe sous les murs d'Anvers, la France voit avec fierté les deux fils du roi dans les rangs de nos soldats. »

« L'union que V. M. a formée, en donnant au roi des Belges sa fille chérie, rendra encore plus intime notre alliance avec un peuple qui comme nous a conquis sa liberté et auquel on n'oserait essayer de la ravir sans que la nôtre fut aussi menacée. »

« Nous recevons avec empressement l'acte qui a consacré cette union solennelle. »

« Nous examinerons les traités qui règlent nos discussions avec les Etats Unis d'Amérique et qui appellent le prince Othon de Bavière au trône de la Grèce. Nous prions V. M. d'ordonner que ce traité du 15 novembre et la convention passée avec l'Angleterre en ce qui touche les faits accomplis, soit également mis sous nos yeux. »

« La chambre a souvent exprimé le désir que des traités fussent conclus avec les nouveaux états de l'Amérique méridionale. Nous appelons de nouveau l'attention de votre gouvernement sur un objet qui intéresse à un si haut degré nos relations commerciales. »

« L'intérêt que la France porte à un peuple héroïque, s'est accru avec les malheurs inouis qui l'accablent (Mouvement.) Si la voix de la politique européenne n'est pas écoutée, que le cri de l'humanité soit du moins entendu ! (Profonde sensation.) »

« Nous recevons avec une vive satisfaction l'assurance que notre législation fondamentale sera promptement complétée et que toutes les promesses de la charte seront accomplies. »

« La France attend avec une juste impatience les lois sur les administrations départementales et municipales, sur l'état des officiers sur l'instruction publique, la liberté de l'enseignement et la responsabilité des ministres qui sera pour le pays une garantie puissante contre leurs erreurs, pour eux-mêmes une condition essentielle de force et d'indépendance. »

« V. M. nous annonce d'autres lois parmi lesquelles plusieurs, nous n'en doutons pas, sont destinées à assurer du travail aux classes industrielles qui ont tous des droits à notre sollicitude. »

« Nous regrettons, sire, que votre gouvernement ne puisse nous proposer aucune réduction

sur les charges publiques : c'est pour nous, un nouveau motif de réclamer de justes économies, de travailler sans relâche à mettre les dépenses de l'état en équilibre avec ses revenus, à sortir du provisoire qui embarrasse et complique la perception de l'impôt, et à renfermer avec plus de sévérité les dépenses dans les allocations du budget.

La nation voudrait entrevoir le terme de ses sacrifices ; puissent les gouvernemens entendre les vœux qui s'élèvent de toutes parts et assurer à l'Europe les bienfaits d'un désarmement que réclament les intérêts des peuples et les intérêts de la civilisation.

Dans ces graves circonstances, la France appelle le concours de tous ses enfans, elle veut qu'ils étouffent les brandons de discorde qu'on a jetés trop long-temps au milieu d'eux. Les députés donneront l'exemple ; c'est dans cette union que réside entièrement la force, c'est par elle que sans craindre aucun de ses ennemis, la nation française pleine de confiance dans le roi qu'elle s'est donné, verra sa prospérité s'accroître, ses institutions se consolider et ses nobles destinées s'accomplir.

BELGIQUE.

ARMÉE DU NORD.

Grand quartier-général à Borgerhoudt, 28 novembre.

Rien n'est encore commencé. Le bruit répandu par quelques journaux de la tranchée ouverte etc., n'est pas exact ; et personne (le maréchal excepté) ne peut dire si on commencera cette nuit ou la nuit suivante.

Ce qui est vrai, c'est que les emplacements sont marqués, ainsi que je vous l'ai précédemment annoncé ; c'est que tout est prêt, que les travaux du siège peuvent commencer quand le maréchal en donnera l'ordre ; mais annoncer quelque chose de plus, est prématuré. En arrière de Berchem, sont plusieurs batteries d'obusiers de très-fort calibre, et un très-grand nombre de pièces d'artillerie destinées aux batteries de siège.

L'emplacement du camp est désigné, le matériel est prêt, mais les régimens n'ont pas encore reçu l'ordre de s'y rendre ; et cette ordre sera donné quelques heures avant le commencement des travaux.

Le temps un peu froid que nous avons est excellent.

On est informé ici que la santé du général Chassé est mauvaise, il est obligé de passer une portion de la journée dans son lit.

La retraite de votre ministère a été annoncée ce matin au maréchal par M. de Tallenay. Cet événement n'a aucune influence sur l'exécution d'ordres purement militaires.

Hier, le général Jamin a reçu l'ordre de mettre à la disposition du général Neigre quatre compagnies du centre ; deux de ces compagnies sont dirigées sur Boom et les deux autres sur Wilryck où elles doivent être chargées de la garde des dépôts établis sur ces points. Les autres compagnies du centre du 52^e sont également mises à la disposition de l'artillerie et du génie pour être provisoirement employées aux ateliers de confection, des fascines et gabions. Les six compagnies d'élites demeureront à Contich avec le colonel, et attendront de nouveaux ordres. L'escadron de hussards qui était avec cette division. (Jamin) est envoyé à Hoboken et passe sous les ordres du général Fabre.

Point encore de sommation, et on ne peut fixer le jour où elle sera faite, car personne ne peut le préciser, néanmoins il y en aura une, c'est affaire convenue, on ne s'en dispensera pas.

Boom, le 28 novembre 1832.

Nous n'avons encore rien appris de bien positif concernant les travaux de tranchée devant la citadelle ; on disait ce matin qu'on avait entendu cette nuit trois coups de canon ; ce que nous savons, c'est que ces travaux seront commencés sous la direction du major Morin, officier d'état-major : c'est lui qui, pendant la durée du siège, est aussi chargé de constater les morts et de diriger les blessés dans les hôpitaux environnans.

Nous avons encore ici les canonnières de deux batteries ; pour faire le déchargement du matériel, ils viennent de recevoir l'ordre de partir. On ne

leur laisse pas le temps de finir le déchargement du dernier bateau qui ne contient plus que quatre pièces et des boulets ; les pontonniers seuls devront le faire. Ainsi, demain à dix heures tout sera déchargé et presque transporté ; car il ne nous reste plus grande chose ici. Bien certainement les quatre pièces qu'on va décharger et les quatre ou cinq qui ne sont pas parties aujourd'hui fileront demain dans la journée.

On dit que le général Neigre ne veut commencer l'attaque que lorsque l'approvisionnement de chaque pièce sera porté à 800 coups. Et comme il n'était encore hier qu'à 200 coups, on a redoublé de zèle et d'activité aujourd'hui pour ce qui manquait, le dépôt d'ici fournit la tranchée de droite, celui de Niel la tranchée de gauche. (Em.)

Anvers, le 29 novembre. — On remarque aujourd'hui beaucoup de mouvement dans nos environs. Grand nombre de chevaux ont été dirigés du côté de la chaussée de Boom, afin d'accélérer le transport des canons qui doivent être mis en batterie contre la citadelle. Une quantité considérable de poudre est déjà arrivée dans un des locaux préparés à cet effet.

Il arrive continuellement du matériel sur la route de Boom.

— Depuis hier on est occupé à placer des bombes et des boulets en piles derrière la campagne de M. de Caeters.

— Le duc d'Orléans a exploré hier les environs de la citadelle. S. A. R. était en habits bourgeois.

— Le général Desprez est logé au palais depuis avant-hier.

On assure que c'est cette nuit à onze heures que les avant-postes belges autour de la citadelle seront relevés par les Français.

— Le quartier-général de l'armée française est toujours à Borgerhout.

— Quarante-deux pièces de divers calibres se trouvent sur la chaussée de Boom, sous Wilryk, prêtes à être placées à leur destination. On rencontre des champs entiers de projectiles.

— Notre artillerie a construit en peu de tems une batterie dirigée sur la Tête-de-Flandres ; c'est un bel ouvrage admiré par les étrangers.

— Nous avons ici plusieurs officiers anglais qui viennent assister au siège comme amateurs.

— Les commandans belges des divers forts situés sur la rive gauche de l'Escaut ont remis ou remettent aux Français les positions qu'ils occupaient ; on les attend aujourd'hui à Anvers.

Du côté du Kiel, les travaux du génie français sont en pleine activité ; on a beaucoup travaillé entre autres les deux dernières nuits, malgré le tems épouvantable qu'il a fait. Le jardin de la société d'Harmonie d'Anvers qui se trouve en partie dans les limites réservées de la citadelle, et qui est pour ainsi dire sous la lunette St-Laurent, est converti en une forte batterie qui sera probablement armée cette nuit.

Le dépôt de Boom fournit la tranchée de droite, celui de Niel la tranchée de gauche.

On a envoyé de Boom des tentes, des couvertures et des sacs pour camper 15,000 hommes ; un tiers a été dirigé sur Hoboken et deux tiers sur Berchem.

Bruxelles, le 29 novembre. — MM. De Theux, Raikem et de Meulenaere ont diné hier chez le roi.

— On fait beaucoup de conjectures sur les considérations qui déterminent M. de Meulenaere ; nous nous abstenons d'en hasarder aucune sur une matière aussi délicate. A la suite du refus de M. de Meulenaere, quand il a été connu, le bruit s'est accrédité que la démission des ministres ne serait pas acceptée. Il est certain que hier soir, aucun arrangement ministériel n'était terminé (Em.)

— Nous croyons devoir répondre par quelques faits aux reproches d'ambition et de cupidité qui se sont quelquefois mêlés aux dernières discussions.

M. Lebeau, ci-devant ministre de la justice, ne touchait que son traitement de conseiller à la cour d'appel de Liège.

M. Goblet, ministre par intérim des affaires étrangères n'a jamais touché que le traitement de général de génie, dont il a continué à remplir les fonctions.

M. Ch. Rogier, ex-ministre de l'intérieur, devait, en cette qualité recevoir mille florins de plus que le traitement de gouverneur, réuni à l'indemnité de député. (Mémorial.)

— On lit dans le Nord du 28 novembre :

« Les dernières séances de la chambre des représentans en Belgique ont donné le spectacle des plus pénibles discussions. Nous avons dit hier que la majorité flottait encore incertaine et qu'il était à craindre que la réponse au discours de la couronne ne contint une phrase de blâme sur la conduite du gouvernement et sur l'intervention française ; nous apprenons à l'instant, par voie extraordinaire, que dans la séance d'hier, après de longs débats, un amendement proposé par M. Dumont et tendant à écarter toute expression de blâme contre le système du gouvernement, a été adopté à la majorité de 44 voix contre 42. »

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 29 novembre. — Après la lecture du procès-verbal. M. Raikem annonce qu'ayant fait demander le 27 novembre à S. M. le jour et l'heure auxquels elle pouvait recevoir la députation chargée de présenter l'adresse de la chambre, il a reçu une réponse signée de M. Jules Van Praet, secrétaire de S. M., qui l'informe que les ministres ayant donné leur démission, S. M. ne peut recevoir l'adresse de la chambre jusqu'à la reconstitution de son cabinet. Voici cette lettre :

Bruxelles, le 27 septembre.

Monsieur le président, le roi a reçu, des mains de M. le comte d'Arschot, l'adresse votée aujourd'hui en séance de la chambre. S. M. me charge de vous informer que MM. les ministres l'ayant priée d'accepter leur démission, il lui sera impossible de recevoir la députation de la chambre tant que le nouveau cabinet ne sera pas formé, et de fixer par conséquent, en ce moment, le jour et l'heure de cette réception.

J'ai l'honneur, etc. Signé, JULES VAN PRAET.
M. Duwivier, ministre des finances, fait une communication relative au changement du paiement, des droits et contributions en francs au lieu de florins.

M. Fallon, qui est entré pendant cette lecture, cause assez vivement avec MM. Gendebien et Meeus.

M. Dubus, rapporteur de la section centrale, fait le rapport sur le projet de loi relatif aux budgets provinciaux.

M. Mary demande que la discussion s'ouvre immédiatement.

M. le président : La discussion est ouverte.

M. Julien : Discutera-t-on le projet du gouvernement ou celui de la commission.

M. H. de Brouckere fait observer qu'il n'y a personne qui représente le gouvernement, et qu'il faudrait s'assurer que les changemens seront approuvés.

M. Gendebien dit que la chambre ayant l'initiative n'a pas besoin d'attendre les ministres pour discuter.

M. Julien demande à M. Rogier s'il se rallie au projet de la commission.

M. Rogier répond qu'il ne peut s'y rallier que comme député, parce qu'il n'est pas ministre.

MM. Mary, Angillis et Rogier prennent part à la discussion qui s'ouvre sur ce projet ; la rédaction nouvelle proposée par la section centrale est adoptée en ces termes :

Article unique. — Les députations des états provinciaux et les autorités qui, dans quelques provinces, remplacent ces mêmes députations, sont chargées de dresser les budgets des dépenses et des voies et moyens pour l'exercice de l'année 1833.

Ces budgets seront rendus publics par l'insertion au Mémorial administratif pendant quinze jours avant d'être soumis à l'approbation du roi.

Le vote définitif aura lieu après demain.

M. le président annonce que les premières et cinquième sections ont achevé leur travail sur le projet des voies et moyens.

Duvivier : Si cette loi devait être retardée, je proposerais un projet de prélèvement par anticipation pour subvenir aux besoins urgents qui se font sentir.

Fallon appuie cette observation parce que le budget des voies et moyens sera long à discuter.

Le ministre ad interim des finances présente un projet en un article unique, ainsi conçu : En attendant l'adoption du budget des voies et moyens, destinés à faire face aux dépenses de l'exercice de 1833, le gouvernement est autorisé à recevoir par titre d'a-compte sur la contribution foncière de 1833, les 2/3 de la contribution foncière portés au rôle de 1832. Cet à-compte est exigible le 1^{er} décembre 1832.

Le projet est renvoyé à l'examen d'une commission spéciale composée de MM. Fallon, Osy, Vilain XIII, Coghen, Jullien, Mary et Corneille.

La séance est levée. Demain séance à midi.

BUDJET GÉNÉRAL.

Des voies et moyens de l'exercice de 1832.

Léopold, roi des Belges, nous avons arrêté et arrêtons : Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté en notre nom à la chambre des représentants, par notre ministre des finances ad interim.

1^{er}. Le budget général des dépenses de l'état, pour l'exercice de 1833, est fixé à la somme de quatre vingt trois millions quatre cent quatre vingt cinq francs quatre cent quatre centimes, repartis conformément au tableau ci-joint.

2. Il est en outre alloué une somme de cinq cent quatre vingt mille cinq cent soixante dix neuf francs quatre cent quatre centimes, pour compléter le crédit nécessaire au service dans les provinces de Limbourg et Luxembourg.

3. Il sera pourvu, par une disposition nouvelle, au règlement des dépenses dans ces deux provinces, le plutôt possible après la paix, si elle est conclue dans le cours de l'exercice de 1833.

Cette somme est répartie de la manière suivante :

Administration des contributions directes, douanes et accises.

Personnel.	222,090 00
Matériel.	44,250 00
Administration de l'enregistrement et des domaines.	102,740 00
Matériel.	164,200 00
Total.	522,579 83

Administration des postes.

Personnel.	7,380 00
Matériel.	41,919 83
Total.	49,300 00

Total. 571,879 83

à Bruxelles, le 22 novembre 1832. **LÉOPOLD.**
Par le roi : **Aug. DUVIVIER.**

TABLEAU.

Contributions directes, douanes, accises, garanties, et poids et mesures.

Contributions directes.

Impôt, y compris 40 c. add. nouv. et anc.	21,831,614
Impôt, y compris 43 c. add. nouv.	8,014,300
Impôts (26 centim. add.)	2,615,000
Relevés sur les mines 15 centim. add.	416,000
Total des contributions dir.	32,606,914

Douanes.

Produit d'entrée, de sort., de transit et de navires (10 c. ad.)	7,000,000
--	-----------

Accises.

(26 cent. addit.)	3,400,000
id.	4,600,000
id.	3,500,000
id.	300,000
id.	5,800,000
id.	4,800,000
id.	4,650,000
id.	10,000
Total des accises.	48,060,000

Garantie.

Produit de marque de matière d'or et d'argent.	115,000
--	---------

Poids et mesures.

Produit de la fabrication des poids et mesures.	85,000
---	--------

Recettes diverses.

Produit de proc. (ant. à l'arrêté du 9 mai 1832).	400
Produit de droits divers.	46,000
Produit de remboursements pour instrumens fournis par l'administration.	4,000
Recettes extraordinaires diverses (contributions, douanes et accises).	4,000
Total des recettes diverses.	24,400

Enregistrement, domaines et forêts.

Droits additionnels et amendes y relatives.

Timbre.	4,816,000
Enregistrement.	7,214,008
Greffes.	177,000
Hypothèques.	617,000
Successions.	3,703,000
Additionnels (26 p. 100).	3,525,000
Amendes.	60,000
Total des droits addit. et amendes y rel.	47,420,000

Domaines.

Produit des biens et droits domaniaux.	4,941,000
--	-----------

Recettes diverses.

Rec. div. et accid. de l'état, y compris 22,800 fr. provenant de la retenue de 5 p. c. prélevés sur les recouvrements opérés pour le compte du tiers.	818,000
---	---------

Barrières.

Produit des barrières sur les routes de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	2,066,000
---	-----------

Postes.

Produit des lettres taxées.	4,595,041
Ports payés, chargemens et droit de 5 p. c. sur les articles d'argent.	412,541
Produits divers.	3,000
Total des postes.	2,010,582

Trésorerie générale.

Recettes diverses.

Abonnement au Bulletin officiel.	42,000
Rembour. d'avances faites pour achat de matières premières pour le travail des prisons et bénéfice sur ce travail.	4,200,000
Produits des brevets d'invention.	10,000
Produit de l'établissement modèle pour la culture du mûrier.	4,200
Recettes accidentelles.	6,800
Total des recettes diverses.	4,260,000

Récapitulation.

Contributions directes, douanes, accises, garanties et poids et mesures.	57,888,314
Enregistrement, domaines et forêts.	21,915,000
Postes.	2,010,582
Trésorerie générale.	4,260,000
Total général.	83,103,896

Fonds de dépôts.

Cautionnements à verser par les fonctionnaires comptables.	50,000
Consignation de divers.	50,000

LIÈGE, LE 30 NOVEMBRE.

On nous mande de Bruxelles, 29 novembre :

« M. Fallon a consenti à se charger de la formation d'un nouveau ministère. Ainsi l'opposition est sur le point d'arriver au pouvoir. Parviendra-t-elle à réunir une majorité dans les deux chambres ? La question est difficile à résoudre. »

« Le roi, a-t-il dit, donné carte blanche à M. Fallon. « Composez votre ministère comme vous l'entendez, a-t-il dit, si vos plans obtiennent la sanction des chambres, c'est-à-dire du pays, comptez sur mon assentiment. »

« M. Fallon, s'est adressé à M. de Meulenaere ; il désirait lui confier un portefeuille ; ce dernier a dit on refusé. »

« On parle de M. H. de Brouckere pour les finances, de M. Delhoogne pour l'intérieur, et de M. Julien pour l'extérieur. »

« M. Fallon assistait aujourd'hui à la séance de la chambre des représentants. Sur plusieurs questions il a parlé dans le sens de M. Julien, ce qui donne lieu de croire que les nouveaux ministres seront choisis dans l'opposition. »

Le roi part demain pour Liège où se trouve le quartier général français.

Notre gouvernement a reçu avis du ministère français que la confédération germanique allait rassembler une armée sur les frontières du Luxembourg. Elle aura pour objet d'observer l'armée française de l'Est.

M. Meeus, directeur de la banque, vient de partir pour Paris ; son voyage à l'emprunt pour objet.

6 heures du soir. C'est décidément ce soir que commencera le siège d'Anvers. Quelques personnes prétendent même qu'on entend le canon.

Les feuilles anglaises de mardi 27 ne disent rien, sinon que les réunions contre les mesures coercitives envers la Hollande n'ont amené aucun résultat.

— La 5^e division qui vient de se former à Lille, Valenciennes et Maubeuge, sous le commandement du général Schram, doit avoir reçu l'ordre de franchir la frontière.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Le long de toute la côte on continue à voir en mer des vaisseaux de guerre, et de temps en temps on entend partir des décharges. D'après des nouvelles de Flessingue on avait vu le 23, 7 de ces vaisseaux à la hauteur de Schouwen ; dans la matinée du 24 on avait découvert de Goeree 13 vaisseaux de guerre et deux grands bateaux à vapeur, et de Dykduin, le 22, on avait observé une flotte de 19 voiles.

THÉÂTRE. — Revue.

Enfin voici du nouveau. Après quinze mortels jours d'attente, ce n'est pas trop vraiment d'un opéra en trois actes du théâtre des nouveautés, et de deux petits vaudevilles éti-ques qui ont vu le jour sur des théâtres secondaires ; toutes choses pourtant dont on a paru faire grand bruit, et qui au fond ne sont rien du tout. Au reste, c'est du neuf ; prenons toujours et soyons philosophes en attendant que l'administration actuelle ait acquis un peu de cette activité, de cette expérience et même de ce bon goût qui distinguaient celle qui l'a précédée.

Jusqu'à présent, M. Lavillette paraît n'avoir eu que l'innocente prétention de nous faire rire. C'est très-bien sans doute par le temps qui court, c'est une complaisance, ou, si l'on aime mieux, un sacrifice dont nous ne saurions trop le remercier ; mais nous nous sommes aperçus que l'on ne riait pas autant qu'on pourrait le croire en voyant le répertoire dont on nous assomme. Pas la plus petite comédie ; toujours des farces et des bouffonneries sans portée morale et le plus souvent sans esprit, assaisonnées de couplets qui ont toujours l'air de vouloir dire quelque chose et qui ne disent rien du tout, ce qui fait que le parterre applaudit ferme et dru surtout quand ils riment la gloire et la victoire ou qu'ils font rosser les Russes par les Français. On appelle cela saisir les à propos.

Les geus de goût ont rangé dans cette catégorie des farces les deux vaudevilles joués dernièrement et qui ont pour titre le *Bal d'ouvriers* et *Conseil de Révision*. Si le jugement est un peu sévère pour le premier, il ne l'est certes pas pour le second. Figurez-vous trois imbécilles qui, voulant échapper au sort qui les a désignés pour faire partie de la milice, se présentent devant le conseil de révision, composé aussi d'imbécilles, et parviennent à se faire réformer parce que l'un fait le sourd, le second le miope et le troisième le bégue. Joignez à cela une petite fille qui se présente à la place de son amoureux et se fait renvoyer pour défaut de taille. La malice finit par se découvrir et voile tout.

Le *Bal d'ouvriers* ne vaut pas beaucoup mieux, du moins quant au fond. Quelques petits détails comiques et vrais joints au talent de Victor, ont fait aller la pièce jusqu'à la seconde représentation inclusivement. Dans deux ou trois mois on risquer la troisième. Peut-être aura-t-on meilleure opinion de cette grande dame qui, sans autre motif que son caprice, assiste à un bal d'ouvriers chez sa blanchisseuse, et y garde assez bien l'incognito sous le tablier et le bonnet rond de la couturière. Elle rencontre là un fils de banquier qui se donne des airs gauches et communes, avec des gants glacés, pour mieux plaire aux habituées de l'endroit ; et il réussit à tel point qu'on finit par le prendre pour un mouchard. Il se trouve à la fin que monsieur est le prétendu de madame, et vous devinez sans doute que la pièce se termine par une reconnaissance et un mariage.

Voilà le genre de vaudeville dont on gratifie les habitués du théâtre royal de Liège.

Et l'opéra ? Toujours la même chose. Mais ici du moins la faute ne doit retomber que sur les grands fabricans de Paris qui ne daignent pas jeter quelque aliment à la mère commune et à ses petits enfans de la province. Le grand-opéra et l'opéra italien à tout envahi. Les petits théâtres en sont aux per-ruques et aux pastiches.

L'opéra représenté lundi, les *Sybarites de Florence*, est de cette dernière espèce. Nous allons en dire ce que nous savons en attendant qu'une seconde épreuve nous donne le droit de nous prononcer sur le mérite de la musique.

La scène se passe à Florence sous le règne de Médécis, de celui qu'on a appelé le protecteur des arts et qui a eu la gloire de donner son nom à son siècle. Le sujet paraît extrait des légendes italiennes. Au premier acte, nous voyons des grands seigneurs qui conspirent en plein air contre le grand-duc et un petit page qui les écoute. On leur a donné dans le pays le nom de Sybarites, et au théâtre de Liège celui de *francs-maçons* ! parce qu'ils cachent leurs desseins sous les dehors d'une association de débauche.

Au 2^e acte nous assistons aux épreuves qu'on fait subir au chevalier Loréa, amant de Mathilde fille de Médécis. Ce Loréa instruit du complot par le page Raphaël a demandé à faire partie de la société, pour connaître le moyen que doivent employer les sybarites pour se défaire de Médécis. Ce moyen est tout bonnement un petit coffre, (que vous aviez déjà vu dans le *serrurier*), espèce de machine infernale destinée à donner la mort à celui qui l'ouvrira.

Au 3^e acte on apporte ce coffre au palais de Médécis, qui doit l'ouvrir pour des motifs qu'il serait trop long de vous expliquer. L'ouvrira-t-il, ou ne l'ouvrira-t-il pas ? voilà tout le nœud de la pièce. Il ne l'ouvre pas, parce que Loréa l'a prévenu à temps. On empoigne les conjurés et la toile tombe.

On a applaudi beaucoup les gambades et les bouffantes de nos danseurs et pas du tout la musique. A Liège cela ne prouve rien.

Le cours de Mnémotechnie de M. de Castilho vient d'être terminé à Louvain. Ce savant professeur a montré un talent presque extraordinaire dans l'exposition de son art, toujours appuyé sur des fondemens solides et rationnels. Chronologie, histoire ancienne et moderne, longues nomenclatures scientifiques, mathématiques, droit, botanique, etc., etc., tout ce Portugais célèbre connaît profondément; tout est constamment présent à son souvenir, et gravé dans sa mémoire d'une manière ineffaçable. Eh, bien! sommes nous jaloux de ces connaissances? voulons-nous franchir l'espace immense qui nous sépare de lui? rien de plus simple maintenant: il nous a montré son art, ses principales applications avec un zèle, un amour de la science tellement extraordinaires, que rien ne nous empêche maintenant de monter jusqu'à lui, si comme lui nous avons la persévérance du travail. Car il ne faut pas s'imaginer que sans s'imposer aucune sorte de peine, sans chercher à se familiariser avec les procédés numériques, sans se livrer enfin à une étude constante, mais simple et agréable, on pourrait venir à bout de retirer de bien grands résultats de la Mnémotechnie: non, il faut travailler, nous le répétons; mais la conviction intime que chacun doit avoir, de ce qu'à l'aide des principes que M. de Castilho nous a transmis, on peut très-bien acquiescer dans quelques jours, dans quelques heures même, des connaissances que l'on ne pourrait se rendre familières qu'après de très-grands efforts de mémoire, doit être pour les personnes qui ont suivi son cours l'encouragement le plus précieux.

Elève de M. Castilho, et connaissant les sentimens d'attachement qu'il a su nous inspirer à tous en général, j'ose être l'organe de mes condisciples au moment où il doit quitter nos murs.

C'est donc avec plaisir que nous lui assurons que ses aimables qualités, et son talent aussi remarquable seront toujours présens au souvenir de ses élèves de Louvain; et que même sans le mnémotiser, dans nos cœurs, et nos vœux.

Semper honos nomenque suum laudesque manebunt
Un élève de M. Castilho.

Nh. Des lettres de Louvain annoncent que le professeur Castilho doit arriver à Liège le 2 ou 3 décembre.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 29 novembre.

Naissances: 2 garçons, 3 filles.

Divorce 1, savoir: entre Isabelle Joseph Malaise, faubourg Vivegnis, et Pierre Joseph Bontems, agent d'affaires, même faubourg.

Mariages 2, savoir: entre Jacques Philippe Jos. Parmentier, domestique, place de la Comédie, et Geneviève Moray, domestique, place Verte. — Joseph Mors, employé aux mines à Jemeppe, et Marie Catherine Joseph Englebert, faub. d'Amersœur.

Décès: 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: Jean Arnold Cloes, âgé de 75 ans, houvreur, Thier à Liège, époux de Lucie Fraikin — Agnès Bottin, âgée de 51 ans, faub. Vivegnis, veuve de Lambert Jos. Math. Nivard.

MÉPHISTOPHELES. — Sommaire du numéro du 29 novembre — Chronique théâtrale. Madame Garcia-Vertris. — La bourse de St. Ghislain. — Insérez mon article, s'il vous plaît. — De l'incorruptible et de sa proposition. — Débat parlementaire de M. Vanderbeelen. — Esquisses de la chambre des représentans. — Boutades. — Annonces.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, à trois heures après midi, on jettera une ROUE DE DINDONS, à Ma Camagnagne, faubourg Sainte Walburge. 493

LACHAUSSEB, serrurier et fabricant de pièces mécaniques, vient de transporter ses ateliers, rue de l'Université, ancienne église de la Maternité.

Il vient de recevoir un assortiment de PLANS et MODÈLES nouveaux d'ornemens en relief, pour être construits en fer, et applicables aux balcons, banquettes, escaliers en fer, rampes d'escalier et panneaux de portes, ornemens de bâtimens et de grilles. 975

Le jeudi 13 décembre 1832, à 9 heures du matin, les héritiers de feu la dame veuve Soiron, née Serwier, feront procéder devant M. le juge de paix du canton de Fléron, en son bureau, à Fléron, par le ministère de M. LEGRAND, notaire, à la VENTE aux enchères publiques:

1° De la FERME qu'occupe le sieur Nicolas Dubois, sise au lieu dit Xhawirs, commune de Xhendelesse, se composant de bâtimens d'habitation et d'exploitation, d'un jardin légumier et de pièces de fonds en verger et pré, le tout contenant environ 560 perches 34 aunes.

2° Et d'un capital de 287 fls. 48 cents, dû en rente annuelle et perpétuelle au taux de 5 p. c., par la dame V. François Anion, de son vivant pharmacien à Liège.

Le site de la ferme est très-agréable et le terrain de bonne qualité; on pourrait y réunir d'autres biens. Elle est libre de charges. — S'adresser à M. le juge de paix susdit, ou au notaire LEGRAND, à Soumagne, pour connaître les clauses et conditions de cette vente. 763

SOIRIES, SCHALS, NOUVEAUTÉS.

Mme. GILLON-NOSENT, rue Pont-d'île, n° 32, a l'honneur d'annoncer son retour de Paris, où elle s'y est assortie dans les premiers Magasins de tout ce qui s'y trouve de plus nouveau; SAVOIR:

Mérimos français et Napolitains de toutes qualités et de tous prix; Chalys brochés et imprimés; Gros de Naples et Marceline à très bas prix; Velours de Lyon; Etoffes diverses pour manteaux, qu'elle vend confectionnés d'après des nouveaux modèles de Paris; Schals très-riches dessins nouveaux 114 et autres; Echarpes; Fichus et Echarpes-Collier; Cravattes en soie pour homme et pour dame; Gilets en velours et en soie damassés et brochés de couleurs, article tout-à-fait nouveau; Gilets en casimir et en poils de chèvre; Hermine; Drap Thibet et Imperméable pour manteaux; Ecosais pour doublure.

Sacs tentation, Sacs Léopold et Sacs en peau pour dame et enfant; Zéphirine; Fichus coquette garnis de blonde Nœuds en soie, en velours et en chaly; Bourses brodées; riches, idem en chaly, Rubans pour cordons de montre, pour sautoir et ceinture; Rubans en gaze pour coiffure; Bas de soie unis et à jours pour homme et femme; Bas en fil d'Ecosse et en filonelle; Chaussettes en soie, unies, à jours et rayés de couleurs, Bonnets en soie; Gants en soie, en fil d'Ecosse et en peau, de toutes qualités; Bonnets grecs pour homme et enfant; Bretelles en daim, en étoffe, en soie brodée et autres; Jarretières idem; Bourses à tabac en perles; Cols en satin et en chaly.

Parures en camé, idem en émaille, en peinture Suisse et autres, imitant le fin; Bracelets égyptiens, idem en camé, en émaille, en peinture Suisse et autres; Broches, Féronnières; Crochets de montre et Broches avec chaîne; Boucles d'oreilles et Boucles de ceinture de tous genres; Cartenats et Tissus pour bracelets; Boutons de chemise; Serre-Boas; Chaînes émailées, dorées, en jai et fer; Agrafes de manteau émailées, dorées, en fer et bronze Anglais; Bourses argentées et dorées.

Coëffures en cheveux montées sur pignes; Nattes grecques; Tours en cheveux; Coëffures en fleurs et en rubans, etc.

Nécessaires pour dame garnis en argent, en nacre et en ivoir; Nécessaires pour homme, de toutes grandeurs, idem pour enfant à très-bas prix; Boîtes à gants, Caves à liqueurs de différens prix, idem à odeur; Lorgnettes-jumelles et autres de tous prix; Lorgnons en écaille; Carnets en nacre, en ivoir et en maroquin garnis et pointés acier; Flacons émailés avec chaîne; Flacons de poche, de ceinture et Bonbonnières décorés; Vases et Flacons de cheminée; Cassolettes émailées et garnies en argent; Eventails avec miroir et autres; Tabatières en écaille, en nacre et autres, de tous prix; Bonbonnières et Flacons en écaille; Pèse-liqueurs; Trébuchets; Dévidoirs; Peignes en écaille et en corne, etc.

En Petits Bronzes; savoir: Veilleuses garde vues et autre; Porte-montres; Bagniers; Brûle-parfums; Sonnettes-folie; Ecritoires de toutes grandeurs; Affiloirs, etc.

LEOLIPYLE OU LAMPE-RÉCHAUD. — A l'aide de cette Lampe, on peut en une minute, avec un centime d'esprit de vin, faire chauffer un bouillon, et, en peu d'instans de plus, faire bouillir de l'eau pour des infusions.

Mardi onze décembre 1832, à 2 heures précises, après-midi, il sera procédé devant M. LIBENS, notaire, en son étude place St. Pierre, à Liège, à la VENTE aux enchères de dix huit pièces de TERRE et d'une PRAIRIE, situées dans le canton de Glons, province de Liège, dont onze pièces sont situées dans la commune de Voroux, aux endroits dits sur le Mont, à l'ancienne voie de Tongres, entret deux Villes Hermitale, derrière le château de Voroux, derrière le bois, en Droua, au vieux chemin de Tongres et au chemin de Voroux à Lantin.

Quatre pièces dans la commune de Liers, aux lieux dits, commune dessus le Fond Magin, près la barrière de Liers et au rieu de Saint-Siméon.

Deux pièces dans la commune de Rocour, aux lieux dits Thier Delpisse et Hollaude.

Une pièce dans la commune de Fexhe-Slins, en lieu dit au chemin de l'Arbre.

Ladite prairie, située audit Voroux, derrière la commune, au chemin de Voroux à Lantin, contient trente-huit perches quarante aunes carrées, et fait partie de plus, resté indivis. Le tout est occupé par M. Delbrouck de Rocour.

Les amateurs peuvent se procurer des placards contenant la situation, les joignans et aboutissans desdites pièces, chez M. BERLEUR, avoué à Liège et s'y adresser, ou audit notaire, pour les clauses et conditions; on accordera un délai de quatre ans pour acquitter le prix. 957

On DEMANDE un DOMESTIQUE, au n° 130, rue Hors-Château. 958

A LOUER pour le Noël prochain, un quartier composé de sept pièces, quatre en haut, trois en bas, avec la jouissance d'une remise, écurie, jardin assez vaste, de bons greniers et de fort belles caves. S'adresser maison de feu M. le chanoiné Hardy, à Ans. 918

Un GARÇON de BILLARD, peut se présenter au Café Grec, place Verte. 346

Pour un établissement nouvellement créé dans cette ville et déjà très-cunus, l'on désirerait trouver une PERSONNE pour être ASSOCIEE qui puisse disposer d'un capital de 6 à 8 mille francs. S'adresser pour les renseignements désirables n° 759, au 1^{er}, à Hocheporte, hors ville. 974

VENTE PAR COUPONS D'ACTIONS D'UN FRANC de huit belles Propriétés, valant 200,000 francs.

Situées à Dunkerque et à Bergues St.-Winoc, département du Nord; et dans l'arrondissement de St. Omer, département du Pas de Calais (France.)

Il y aura en outre huit mille cent quatre vingt-dix lots gagnants: chaque numéro de la série gagnante aura droit à une prime de cinq francs, et chaque numéro de l'action gagnante à une prime de mille francs, dont le tirage aura lieu dans le courant du mois de janvier 1833.

S'adresser pour obtenir des Coupons à M. R. HAVAR fils, rue de la Rose, n° 476, à Liège. 270

A VENDRE.

Deux MAISONS, situées rue en Bèche, n° 1210 et 1211 avec un petit terrain pouvant leur servir de cour.

Et une MAISON, qui de la Sauvenière, n° 6, près le pont d'Avroy, ayant un bâtiment sur la Fontaine.

S'adresser au notaire DUSART.

Il sera procédé le 10 décembre prochain, au ministère de la guerre à Bruxelles, à L'ADJUDICATION par voie de soumission de la fourniture des DRAPS nécessaires pour le service de l'armée belge, pendant l'année 1833.

Le cahier des charges auxquelles cette adjudication aura lieu, ainsi qu'une série des échantillons, types des draps de toute espèce, dont la fourniture sera composée sont déposés à la deuxième division des bureaux de l'Administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 20 novembre 1832.

Pour le gouverneur de la province, le député des états, BOUSSEMART.

COMMERCÉ.

Bourse de Vienne du 20 nov. — Métalliques, 82 1/2. — Actions de la banque 1063 0/0

Fonds anglais du 27 novembre. — Consol., 83, 1/4 0/0. — Fonds belges, 72 0/0. — Hollandais, 40 3/8.

Bourse de Paris du 27 novembre. — Rentes, 5 p. 90, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 10 c. — 4 1/2 p. 90, jouiss. du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 90, jouiss. du 22 janv. 1830, 67 fr. 55 c. — Actions de la banque, 1650 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 81 fr. 20 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 1/2. — Emprunt d'Haïti, 205 fr. 0. — Emprunt romain, 81 0/0. — Emprunt belge 74 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 28 novembre. — Dette active, 40 7/8 0/0, idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 00 0/0; idem 3 1/2 p. 90, 00 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 90, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et C., 92 1/4 93 1/2, idem ins. gr. liv., 00 0/0, idem C. Hamb., 00 0/0; idem emp. à L., 00 0/0. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 2 p. 90, 00 0/0. — Métalliques, 81 1/2. — Naples Falc., 73 1/2, idem à Lond., 09 0/0. — Perp. à Amst., 49 0/0. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/0. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Cont. 00 guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0.

Bourse d'Anvers, du 29 novembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	3/4 p. avance.	A	
Londres.	12 27 1/2		12 22 1/2
Paris.	47 5/16	A	47 1/8
Francofort.	00 0/0		00 0/0
Hambourg.	00 0/0		00 0/0

Escompte 4 p. 90.

Effets publics.

Belgique	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	72 7/8 P.
	Dette active,	00 0/0 0.
	Oblig. de Entr.	5 " 00 0/0.
Hollande.	Dette active,	2 1/2 " 00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2 " 00
	Rent. remb.	2 1/2 " 00 et 00 0/0.

Bourse de Bruxelles, du 28 novembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 100 1/4 A. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 72 5/8 P.

Prix des grains au marché de Liège du 29 novembre.

Froment la rasière. 8 fl. 75 c.
Seigle, id. 6 fl. 88 c.

ERRATA. — Prix de la rasière de froment au marché du 26 novembre dernier. Lisez: 8 75 au lieu de 9 03.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.